**Plateforme – notice de calcul du pourcentage de prestations externes**

La présente notice a pour objectif d’identifier les différentes définitions des types d’utilisations possibles de la Plateforme (interne, collaborations scientifiques, prestations externes) ainsi que de proposer une méthode de calcul à utiliser afin de calculer le pourcentage de chaque type d’utilisation.

Cette méthode de calcul est une proposition du service Enseignement Supérieur et Recherche mais peut être adaptée en ce qui concerne le ratio heures/jours en montants ou jours-homme par exemple.

Si la Plateforme présente une activité économique, celle-ci devra consommer exactement les mêmes intrants (tels que le matériel, l’équipement, la main-d’œuvre et le capital immobilisé) que les activités non économiques, et la capacité affectée chaque année à ces activités économiques ne devra pas excéder 20% de la capacité annuelle globale de plateforme.

Cette notice s’appuie sur le régime cadre exempté de notification N° SA.58995[[1]](#footnote-1) relatif aux aides à la recherche, au développement et à l’innovation (RDI) qui encadre les différentes utilisations des plateformes de recherche.

**Les différentes typologies d’utilisation**

3 types d’utilisations possibles sont à distinguer :

* Utilisation interne : utilisation à but de recherche, pour et par les membres de la plateforme (pas de transaction financière).
* Utilisation dans le cadre de collaborations scientifiques : avec des tiers non membres de la plateforme, académiques ou industriels **avec accords de consortium**.

Selon le régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au

développement et à l’innovation (RDI), la collaboration effective peut être définie comme suit :

« collaboration entre au moins deux parties indépendantes l’une de l’autre visant à échanger des connaissances ou des technologies, ou à atteindre un objectif commun, fondée sur une division du travail impliquant que les parties définissent conjointement la portée du projet collaboratif, contribuent à sa réalisation, et en partagent les risques et les résultats. Une ou plusieurs parties peuvent supporter l’intégralité des coûts du projet et donc soustraire d’autres parties à tout risque financier. Les contrats de recherche et la fourniture de services de recherche ne sont pas considérés comme des formes de collaboration »

* Utilisation pour des prestations externes : celles-ci sont facturées (public ou privé, chercheurs comme entreprises). Toute notion de facturation interne est exclue.

**Méthode de calcul proposée :**

La méthode de calcul permet de définir les différents taux d’utilisation par type d’utilisation selon la disponibilité réelle de l’équipement[[2]](#footnote-2) :

* Des équipements à acquérir
* et/ou des équipements présents sur la Plateforme dont les équipements acquis dans le cadre du projet.

Le tableau ci-dessous permet d’effectuer et de détailler ce calcul :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Heures ou jours d’utilisation (Année N-1)** | **Heures ou jours de disponibilité réelle (Année N-1)**  **Hors maintenance et fermeture** | **Nombre d’heures ou jours**  **(utilisation / disponibilité)** | **Taux (%)** | **Echelle d’application du calcul *(lot d’équipements ou ensemble d’équipements de la Plateforme)*** |
| **Taux d’utilisation interne** |  |  |  |  |  |
| **Taux d’utilisation dans le cadre de collaborations scientifiques (sans intervention financière du collaborateur)** |  |  |  |
| **Taux d’utilisation pour des prestations externes** |  |  |  |

La méthode de calcul devra être justifiée selon l’existant et le prévisionnel en fonction de la présence ou non de l’équipement sur la Plateforme.

1. https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/regimes-d-aide/sa58995-regime-cadre-exempte-de-notification-relatif-aux-aides-la [↑](#footnote-ref-1)
2. Disponibilité réelle d’un équipement : durée pendant laquelle une machine fonctionne et est disponible pour la production. [↑](#footnote-ref-2)